

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**24 SEPTEMBRE 2015**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Déclaration préalable –  
signalisation directionnelle**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 28 septembre 2015  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 25 septembre 2015  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 septembre 2015

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille quinze, le 24 septembre à 21 heures, le  
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment  
convoqué par Monsieur le Maire le 17 septembre deux mille  
quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses  
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,  
Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame  
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Monsieur AUDURIER\*,  
Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD,  
Madame CERIGHELLI\*\*, Monsieur LEBRAY, Madame  
PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX,  
Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur  
PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur  
MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame  
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET,  
Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI,  
Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Monsieur  
VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT,  
Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur  
DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE,  
Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

\*Monsieur AUDURIER (sauf pour le dossier 15 F 00, les  
procès-verbaux des séances du 25 juin 2015 et 9 juillet 2015 et  
le compte-rendu des actes administratifs)

\*\*Madame CERIGHELLI (sauf pour le dossier 15 F 00, les  
procès-verbaux des séances du 25 juin 2015 et 9 juillet 2015, le  
compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 F 01,  
15 F 02 et 15 F 03)

**Avaient donné procuration :**

Madame RICHARD à Monsieur LAMY  
Monsieur COMBALAT à Monsieur SOLIGNAC  
Madame LANGE à Madame BOUTIN  
Madame VANTHOURNOUT à Madame NASRI

**Secrétaire de séance :**

Madame AGUINET

**OBJET** : DÉCLARATION PRÉALABLE – SIGNALISATION DIRECTIONNELLE

**RAPPORTEUR** : Madame PEUGNET

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Depuis plusieurs années les installations de nombreux panneaux de signalisation directionnelle se sont multipliées. Cette multiplication a détérioré la qualité de la mobilité en ville et a alourdi le paysage urbain.

La Ville a souhaité remédier à cette situation en adoptant un nouveau schéma directeur de signalisation directionnelle. Un nouveau mobilier plus sobre et plus facile d'entretien permettra de simplifier la signalétique et d'alléger l'espace public. Par exemple, de nombreux mâts de signalisation implantés au milieu des trottoirs et gênant la circulation des piétons seront déposés pour être mieux réimplantés.

Enfin, une mise à jour de la signalisation directionnelle était nécessaire pour de nouveaux équipements et lieux à signaler ainsi que pour le respect des normes de sécurité routière.

Cette nouvelle signalétique est dès à présent opérationnelle dans différents quartiers. Le dépôt d'une déclaration préalable de travaux est nécessaire à la poursuite de la mise en œuvre du schéma directionnel en centre-ville.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la mise en œuvre du schéma directeur de signalisation directionnelle et à signer tous les documents s'y rapportant.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE s'abstenant,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la mise en œuvre du schéma directeur de signalisation directionnelle et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye